

RAPPORT MORAL 2009
présenté à la 2^{ème} Assemblée Générale le 9 janvier 2010

« Le pain est un aliment symbolique et chargé d'histoire. La culture des céréales est ainsi au cœur de notre agriculture. Transmettre un patrimoine culturel et agricole, communiquer sur la filière blé-farine-pain, de la semence de blé au consommateur, en passant par les sélectionneurs, les acteurs de la gestion de la biodiversité, les agriculteurs, les meuniers et les boulangers, parler de bien-manger et créer des liens sociaux et des moments de grande convivialité autour de gestes simples de vie et de partage, tels sont les moteurs de l'association « La main à la pâte ».

Ce texte, repris de la page d'accueil du site web ouvert par notre animatrice, illustre bien les motivations de l'association et les activités menées en 2009, deuxième année d'existence de La main à la pâte. A l'occasion de la précédente assemblée, le relevé de décisions mentionnait :

- un programme d'animations 2009 plus régulier, avec au moins 10 animations dans l'année, soit environ 1 toutes les 5 semaines, des animations en semaine en doublement des séances du samedi et leur annonce sur le site de l'association, dans le journal municipal et dans le journal de la CDC pour toucher un plus large public et une optimisation de l'organisation de ces $\frac{1}{2}$ journées.

→ 13 animations publiques ont eu lieu les samedis et lundis ; quelques unes programmées ont dû être annulées faute de participants en nombre suffisant (au moins 5). Thèmes abordés : pâte feuilletée, pain sur poolish, pain brioché, pain au levain, biscuits de Noël, pain de mie, pain de seigle.

→ L'animatrice a assuré 2 animations d'anniversaire enfant et 11 animations en centre de loisirs pendant les vacances d'été et participé à 2 marchés fermiers, le vide-grenier de St Médard d'Aunis organisé par l'association FEP La Fourmilière, 1 marché de Noël et la fête de la meunerie au moulin de Nieul sur l'Autise (en tant que boulangère).

→ L'association a mis en place la première fête du pain de St Médard d'Aunis, à l'occasion de la Saint-Honoré (patron des boulangers) et de la semaine du pain.

→ Le site web de l'association a vu le jour - il est géré quotidiennement par Annick. Il reçoit pour l'instant en moyenne 6 visites par jour avec 2 pointes enregistrées à 48 et 36 visites (liées aux invitations faites par courriel).

- Il avait été recommandé à Annick de facturer ses déplacements en sus des prestations en centre aérés et écoles, sur la base du forfait kilométrique fiscal.

→ Cette recommandation a été appliquée aux animations en centre de loisirs. Les sommes collectées ont été reversées à l'animatrice.

→ Les ressources de l'association n'ont pas permis à l'association de se lancer dans une rémunération de l'animatrice par chèque-emploi associatif. Par contre, l'animatrice a été défrayée pour l'ensemble de ses déplacements effectués pour le compte de l'association (achats, réunions, marchés, stages...).

- Les tarifs décidés en assemblée générale 2009 ont été appliqués.

- Trois commandes groupées de farine ont assuré la livraison de 2010 kg de farines.

- La plaquette de l'association a été diffusée à 2 reprises par courriel auprès des écoles primaires et collèges du Nord du département et de la région de Niort et Sud Vendée.

- L'association a mis en place une nouvelle animation scolaire sur une exploitation d'agriculture biologique en Deux-Sèvres. Une visite de pépinières montrant la diversité génétique des céréales et l'évolution des principales espèces de céréales à paille est proposée en même temps que la fabrication de pain sur place et une sensibilisation à l'agriculture.

- En juin 2009, un parcours dans une pépinière présentant la biodiversité des céréales a été proposé à des élèves des Deux-Sèvres , en collaboration avec l'agriculteur hôte et l'association Vivre Autrement.
- L'association compte 51 adhérents au 31 décembre 2009, dont un comité d'entreprise pour les commandes de farine (environ 15 clients).

Les projets de l'association pour 2010

- Développer les animations scolaires.
Pour cela, améliorer la communication et la diffusion d'information.
- Créer un partenariat avec la maison de retraite Valpastour, de Saint-Médard d'Aunis.
Pour cela, accepter la proposition d'utilisation gracieuse de la salle d'animation de Valpastour pour des ateliers publics et y accueillir quelques résidents gratuitement parmi les participants.
- Participer à la vie collective du village et à l'animation culturelle en milieu rural

**PRESENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION LA MAIN A LA PATE
- ANNEE 2008 -**

Secteur	Recettes	Dépenses	Résultat
Adhésions	177,5		177,5
Animations	1255	1266,65	-11,65
Farines / Ingrédients (Revente)	4045,02	3845,24	199,78
Pain (fabrication/vente)	360,69	124,78	235,91
Levure fraîche (revente)	20,85	17,59	3,26
Ustensiles (revente)	46,92	110,62	-63,7
Gestion, administration	200	509,06	-309,06
TOTAL/secteur	6085,98	5856,33	229,65

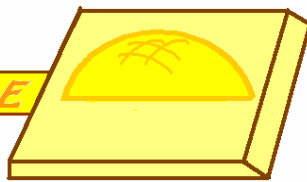
- La trésorerie est restée en permanence positive. Toutefois, cela masque le fait que l'animatrice a assuré une avance permanente sur certains achats de matériels et d'ingrédients, dont l'association, n'a effectué le remboursement qu'au mois de janvier 2009 (comptabilisé avant clôture des comptes de l'année 2008).

- La subvention municipale (200€) et les adhésions n'ont pas permis de couvrir la totalité des frais de gestion et d'administration, dont le principal poste est constitué par l'assurance (contrat de juin année n à juin année n+1). Mais il est noté que l'année 2008 a pris en compte l'assurance souscrite en juin 2007, au moment de la création de l'association.

- Les animations affichent un bilan légèrement négatif lié à l'achat d'équipements et de petits matériels et ustensiles de base qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler en 2009. L'activité de l'animatrice a été bénévole et aucune indemnité kilométrique n'a été versée.

- Les ventes de farines et ingrédients ont dégagé une très légère marge de l'ordre de 5%. Les tarifs devraient être réajustés de manière à assurer le financement du stock, couvrir d'éventuelles pertes et dégager un bénéfice suffisant pour compléter les recettes des animations et autres ventes, et permettre ainsi de rémunérer et défrayer l'animatrice.

- Il est noté que le four, la remorque de transport du four et le pétrin sont des biens de l'animatrice dont l'association devrait un jour faire l'acquisition et ensuite amortir. Ces investissements personnels représentent près de 8000€. Ils sont mis à disposition de l'association gratuitement.



COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE (24 janvier 2009)

- Animation de l'après-midi : Préparation de la pâte à brioche, 8 participants
 - Animation de l'après-midi : Brioches, pizzas, viennoiseries, 13 participants
 - AG : 18 participants, 10 excusés.
-
- Présentation du rapport moral et du rapport d'activités par Vanida et Annick
→ Adoption à l'unanimité

 - Présentation du rapport financier rédigé par Michaël
→ Adoption à l'unanimité

Relevé de décisions :

Il est demandé à Annick d'établir un programme d'animations 2009 plus régulier, avec au moins 10 animations dans l'année, soit environ 1 toutes les 5 semaines. L'annonce de ces animations sur le site de l'association, dans le journal municipal et dans le journal de la CDC devrait permettre de toucher un plus large public et d'optimiser l'organisation de ces $\frac{1}{2}$ journées.

Annick précise qu'elle peut en outre organiser des animations supplémentaires pour les personnes qui sont disponibles en semaine, par exemple le mardi après-midi précédant une animation du samedi.

Les interventions extérieures animées par Annick, qui sont rémunératrices pour l'association, associées à la vente de farine, devraient permettre de dégager suffisamment de bénéfices pour assurer un salaire à Annick sous forme de Chèque-Emploi-Association. Il est recommandé à Annick de facturer ses déplacements en sus de ses prestations respectives ; un forfait par zone kilométrique devrait permettre de simplifier les calculs.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 8 €. Une seule cotisation par famille.

Le montant de l'inscription aux animations est discuté ; finalement, les adhérents s'accordent sur le fait qu'il ne sera pas inférieur à 8€ pour du pain et 12€ pour des pâtes plus riches.

Le site de l'association (www.assoc-lamainalapate.fr) est toujours en travaux.

Elections

Le conseil d'administration accueille un nouveau membre élu : Véronique Goizin, candidate au poste de trésorier adjoint. Il n'y pas d'autres candidats. Les membres du bureau constitutif n'étant pas démissionnaires, ils sont maintenus jusqu'à la fin de leur mandat statutaire de 3 ans. La prochaine élection aura donc lieu en janvier 2011, sauf en cas de démission intermédiaire.